

AFFAIRE n° 24.

O B J E T : Restauration de l'école CHAMP FLEURI et de l'école du BRULE

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Sur la liste d'urgence de 1979 des constructions scolaires traditionnelles du 1er degré, la Municipalité de Saint-Denis a obtenu l'inscription des différents aménagements cités ci-dessus.

Les projets ont été conçus par les Services Techniques de la Ville et les travaux pourront être réalisés par la Régie Communale.

Les travaux ont été estimés à 157 000 F TTC pour CHAMP FLEURI et 101 000 F TTC pour le BRULE; le montant des subventions s'élève à 50% des dépenses.

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme établi
- d'approuver les dossiers techniques
- de solliciter la subvention du Ministère de l'Education Nationale
- de m'autoriser à confier à la Régie Communale la réalisation de ces travaux.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

-----

UC - St Denis le 16 Juin 1980  
P/ de Préfet, le Secrétaire Général  
Signé: Didier CULVIAUX  
Pour Copie Certifiée Conforme,  
P/ de Préfet, le chef de Bureau délégué  
Signé: Jacques Decoste.